

## Charte de l'adhérent ASPG

### Que signifie être adhérent de l'ASPG ?

L'ASPG est une association loi 1901, ayant pour activité principale la gestion des équipements sportifs (piscine, tennis, gymnastique) du parc de la Gravière.

Chaque adhérent devient membre de l'association.

Le fait de payer une cotisation ne donne pas droit à une prestation de service, mais donne le droit et le devoir de participer à la vie de l'association.

Tous les adhérents, et non pas seulement les membres du Bureau, sont ainsi garants du respect de la réglementation en vigueur validée lors des Assemblées Générales.

### Le Bureau de l'ASPG

Tous les membres du Bureau sont des bénévoles.

En cas de désaccord, ils ont toute autorité pour faire appliquer la réglementation en vigueur et sont aptes à refuser l'accès au bassin ou à l'enceinte de la piscine ainsi qu'à exclure temporairement un adhérent qui ne respecte pas les règles.

Le Règlement Intérieur a pour vocation de protéger l'association et ses adhérents en précisant les règles de sécurité.

Tout membre de l'ASPG confirme avoir lu et approuvé le Règlement Intérieur en vigueur.

Les parents s'engagent à faire respecter les règles à leurs enfants et à conserver une active vigilance.

Quelques rappels :

- La piscine est accessible aux seuls résidents du parc de la Gravière adhérents de l'ASPG à jour de cotisation et à leurs occasionnels invités.
- L'introduction et la consommation d'alcool sont strictement interdites.
- Les jeux de ballons sont strictement interdits dans l'ensemble de l'enceinte de la piscine (à l'exception du terrain de volley).
- L'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un responsable majeur (de même pour les enfants de moins de 14 ans après 20h)
- Seuls les adhérents « baigneurs » ont accès à l'enceinte des bassins.
- Il est interdit de se baigner, ou de circuler, habillé ou chaussé dans l'enceinte des bassins. Tout autre vêtement que le maillot de bain est interdit.
- Le passage dans les pédiluves et la douche est obligatoire avant chaque bain.
- Le petit bassin est réservé aux enfants de moins de 6 ans et à leurs surveillants « baigneurs »
- L'introduction d'animaux est interdite.
- Le plongeoir est limité à une seule personne
- Il est interdit de courir au bord du bassin, de se pousser dans l'eau, d'utiliser des bouées ou des matelas pneumatiques.
- Il est interdit de manger ou de boire dans l'enceinte des bassins.
- Il est interdit de laisser des papiers, mégots, détritiques, etc...
- Il est interdit de fumer dans les locaux de l'association et dans l'enceinte des bassins.
- La diffusion de musique ou autre nuisance sonore est interdite.
- Un adhérent de plus de 16 ans peut inviter 2 personnes par jour en déposant dès son entrée un ticket par invité comportant les noms et prénoms de l'invitant et de l'invité, ainsi que la date d'invitation. En cas d'absence de ticket le contrevenant sera pénalisé de 2 tickets.
- Les personnes résidant dans le Parc de la Gravière ne peuvent pas être invitées.

Le manquement au règlement ou un comportement pouvant nuire à la tranquillité et à la sécurité des usagers pourra entraîner un avertissement avec exclusion de 3 jours la première fois puis l'exclusion définitive de la saison en cas de récidive.

N.B: Ces consignes, non exhaustives, n'ont pas pour but une restriction de liberté mais consistent à un simple rappel de "savoir-vivre " afin que chacun puisse profiter de cet espace de loisir en toute quiétude.

Le Règlement Intérieur affiché sur la maison Barbier **s'applique dans son intégralité.**

**Lu, approuvé et signé le**

## ASPG

Association Sportive du Parc de la Gravière  
Maison Barbier  
11, Allée de la Gravière  
69 110 SAINTE FOY LES LYON  
Tél : 04 72 16 90 52  
Mél : aspg@ytu.fr



# RÈGLEMENT TEMPORAIRE COVID CLUB PISCINE

version **12 juin 2020**

**Le respect des gestes barrières et de la distanciation conditionne la réouverture de la piscine.**

Ce règlement est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation et des impératifs de contrôle sanitaire.

Toute **activité collective** est interdite.

Un **sens de déplacement** est instauré sur le pourtour de la piscine : 2 pédiluves d'entrée et un de sortie.

Il est obligatoire d'utiliser le **gel hydroalcoolique** lors des changements de zone (entrée dans la zone de baignade avant de prendre sa douche, avant de sortir de la zone de piscine, avant d'entrer et de sortir de la maison Barbier...).

Les **vestiaires** sont interdits (tenue de bain à prévoir avant).

Sur les plages : le **stationnement** est interdit de même que les serviettes.

**Le matériel apporté par les baigneurs doit se limiter à celui nécessaire à l'hygiène (bonnet de bain...), à la sécurité (flotteurs, brassards...) et au confort des baigneurs (lunettes).**

**ATTENTION : pas de bouées, frites, palmes, planches, ballon, etc.**

L'utilisation des sanitaires est limitée à 1 personne à la fois avec port des chaussures obligatoire et utilisation du gel hydroalcoolique avant et après.

Seuls les personnes majeures peuvent avoir des **invités** dans la limite de 2 personnes par adhérent. L'adhérent se doit d'être constamment présent avec son invité.

La piscine fermera à 21h en juin, juillet et août, puis à 20h en septembre.

**SAUF À METTRE UNE SURVEILLANCE À TEMPS PLEIN, L'AUTODISCIPLINE DES UTILISATEURS DE LA PISCINE SERA LA RÈGLE ET CONDITIONNERA LE MAINTIEN DE L'OUVERTURE POUR TOUS.**

**CHAQUE ADHÉRENT EST SUSCEPTIBLE DE FAIRE RESPECTER LE RÈGLEMENT**



Lavez-vous très  
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez  
dans votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir  
à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main,  
évités les embrassades

# SECTION PISCINE

# SAISON 2020

Famille :

Droits d'entrée	individuel	35 €	<input type="text"/>
Si non réglés à la piscine	familial	55 €	<input type="text"/>
Inscription hors permanences	individuel	+ 5 €	<input type="text"/>
	familial	+ 15 €	<input type="text"/>
Adultes		X 70 €	<input type="text"/>
Enfants scolaires et étudiants 16 à 26 ans		X 50 €	<input type="text"/>
Accompagnateurs sans enfants de - 7 ans		X 40 €	<input type="text"/>
Enfants assistantes maternelles		X 55 €	<input type="text"/>
Carnets tickets adultes		X 30 €	<input type="text"/>
Carnets tickets enfants		X 15 €	<input type="text"/>
Badge (caution)		X 8 €	<input type="text"/>

TOTAL

N° du badge	N° du badge	N° du badge	N° du badge
-------------	-------------	-------------	-------------

LIQUIDE	CHEQUE n°1	CHEQUE n°2	CHEQUE n°3
Date : Montant :	Date : Montant :	Date : Montant :	Date : Montant :

**J'ai lu le règlement, son complément COVID-19 et les ai communiqués à tous les membres de ma famille.**

**Date et signature**

Mél :

Tél :

- Justificatif de domicile fourni  
 Certificat(s) de scolarité(s) fourni(s)

# SECTION PISCINE

Famille :

ADRESSE :		Montant droit d'entrée	
N° TELEPHONE :		Année d'entrée	
MEL :			
	Nom :		Nom :
	Prénom :		Prénom :
	Date de naissance :		Date de naissance :
	Nom :		Nom :
	Prénom :		Prénom :
	Date de naissance :		Date de naissance :
	Nom :		Nom :
	Prénom :		Prénom :
	Date de naissance :		Date de naissance :
	Nom :		Nom :
	Prénom :		Prénom :
	Date de naissance :		Date de naissance :